



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 10533

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt de bien vouloir lui confirmer la ristourne à la France par la Communauté européenne d'une somme de 4 milliards découlant d'économies sur les dépenses de cette Communauté. Dans l'affirmative il lui demande s'il ne pense pas qu'il serait sage et important en raison des difficultés connues d'utiliser cette somme pour améliorer dans le monde agricole des problèmes tels que les charges, les coûts de production, les pénalités pour quotas, etc, puisque par ailleurs cette ristourne provient de taxes précisément payées par les agriculteurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Le solde provisoire de l'exercice 1988 était positif de 2,4 milliards d'ECU sur l'ensemble du budget. La part de l'agriculture représentait moins de la moitié de ce montant, soit 1 000 millions d'ECU. Cet « excédent » était essentiellement dû à un niveau élevé des cours mondiaux, conduisant à de moindres dépenses communautaires pour les restitutions à l'exportation. L'autre facteur principal d'explication de cet excédent était une perception de ressources propres supérieure de 650 millions d'ECU aux prévisions. Ce solde positif a conduit la Commission à déposer une lettre rectificative à son avant-projet de budget pour 1989 dans laquelle elle a procédé aux annulations de crédits qu'impose le respect du principe de l'annualité budgétaire. Cela a eu pour conséquence de réduire l'appel de contributions des États membres pour 1989. La France a ainsi pu éviter le versement de 5 milliards de francs au budget communautaire, mais il ne s'agit pas de montants déjà versés que la Commission retournerait aux États membres. Il importe, par ailleurs, de préciser que la révision conjoncturelle du besoin de crédits dont il est fait état n'a pas de valeur juridique quant à l'autorisation de dépenser. Si elle fait apparaître un moindre besoin de 210 MECU, elle inclut également des augmentations (+ 151 MECU sur les oléagineux, + 64 MECU sur les fruits et légumes, + 58 MECU sur le tabac, + 220 MECU sur la viande ovine). Les recettes d'apurement des comptes qui compensent ces accroissements sont, par nature, imprévisibles. Plus généralement, les moindres dépenses mentionnées reposent essentiellement sur des bases conjoncturelles et aléatoires : niveau de récolte (vin), état des cours mondiaux (céréales, protéagineux), parités monétaires. Ces facteurs de réduction du besoin de crédits en 1989 peuvent encore évoluer sensiblement durant l'exercice. La plus grande prudence budgétaire s'impose donc : s'il est aisé de dépenser moins que les montants autorisés, l'honorable parlementaire mesurera en revanche la difficulté inhérente à une procédure de budget rectificatif et supplémentaire. Il convient, par ailleurs, de rappeler que, sur le plan communautaire, le conseil des ministres de l'agriculture a adopté un mécanisme d'aides transitoires au revenu visant à compenser les effets de la réforme de la PAC pour les agriculteurs en difficulté. Sur le plan national, le Gouvernement a arrêté un plan doté de 100 millions de francs en 1989 dont certaines mesures permettront aux agriculteurs éligibles d'étaler le paiement de leur dette sociale, selon une périodicité adaptée à leur situation. La Commission étudie actuellement l'insertion de ce plan dans le dispositif communautaire d'aides au revenu. Par ailleurs, dans le cadre du Fonds d'allègement de la dette agricole (FADA), 2 milliards de francs seront consacrés sur trois ans, d'une part, à compenser l'alourdissement des frais financiers dus aux évolutions de taux pour les emprunts contractés entre 1981 et 1986 et, d'autre part, à prendre en charge les intérêts des prêts pour les agriculteurs en

difficulté. Ces mesures ont récemment reçu l'aval de la Commission. Le budget national participe donc de manière significative à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession agricole.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10533

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1178